

Décision relative à notification de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2022-0085

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la notification de mise à disposition sur le marché pour le produit biocide **SALVESAFE G14_T**,*

de la société SALVECO SAS

enregistrée sous le numéro BC-NL078916-12

Vu le rapport d'évaluation de la famille de produit FAMILY SALVESAFE G réalisé par l'état membre rapporteur,

Vu la décision d'autorisation simplifiée du produit biocide SALVESAFE G14_T enregistrée sous le numéro EU-0021241-0017 dans le registre des produits biocides le 23 août 2022,

Considérant que le produit répond aux conditions de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 28 octobre 2029.

A Maisons-Alfort, le 02/12/2022

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	SALVESAFE G14_T
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	JACQUES BRIOCHIN GEL WC EXTRA DESINFECTANT

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	SALVECO S.A.S.
	Adresse	Z.A. Hellieule 4 88100 SAINT DIE DES VOSGES France
Numéro de demande	BC-NL078916-12	
Type de demande	Notification de mise à disposition sur le marché	
Numéro d'autorisation	FR-2022-0085	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	SALVECO SAS
Adresse du fabricant	Z.A. Hellieule 4 88100 SAINT DIE DES VOSGES France
Emplacement des sites de fabrication	Z.A. Hellieule 4 88100 SAINT DIE DES VOSGES France

Nom du fabricant	Harris SAS
Adresse du fabricant	Lieu dit Cardry 22800 Saint Brandan France
Emplacement des sites de fabrication	Lieu dit Cardry 22800 Saint Brandan France

Nom du fabricant	Brunel Chimie Dérivé SAS
Adresse du fabricant	ZI Rue de Mont Templemars - Zone industrielle A de Seclin, 59139 Noyelles Les Seclin France
Emplacement des sites de fabrication	ZI Rue de Mont Templemars - Zone industrielle A de Seclin, 59139 Noyelles Les Seclin France

Nom du fabricant	Oro
Adresse du fabricant	CV-35 (Valencia Ademuz), km 13.1 Izq, 46184 San Antonio Debenagéber – Valence Espagne
Emplacement des sites de fabrication	CV-35 (Valencia Ademuz), km 13.1 Izq, 46184 San Antonio Debenagéber – Valence Espagne

Nom du fabricant	Sinto SA
Adresse du fabricant	Avenue des Templiers, 13400 Aubagne France
Emplacement des sites de fabrication	Avenue des Templiers, 13400 Aubagne France

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Acide lactique
Nom du fabricant	JUNGBUNZLAUER S.A
Adresse du fabricant	Z.I Portuaire BP 32 67390 Marckolsheim France
Emplacement des sites de fabrication	Z.I Portuaire BP 32 67390 Marckolsheim France

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique		Substance active		200-018-0	2,38

2.2. Type de formulation

Produit liquide prêt-à-l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	-
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Application par versement

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectants multi-surfaces prêt à l'emploi avec une efficacité bactéricide, levuricide et une efficacité virucide uniquement contre les virus enveloppés pour les surfaces à l'intérieur de la cuvette des toilettes dans les zones domestiques et institutionnelles.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus enveloppés
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Appliquer en versant le gel tout autour de la surface de la cuvette en laissant suffisamment de liquide pour recouvrir complètement la cuvette.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	80 mL - Produit prêt à l'emploi Appliquer une fois. Renouveler l'application si nécessaire
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel et non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille (HDPE, LDPE) : 0,5 – 2 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Placer la buse directement sous le rebord des toilettes.
- Appliquer en versant le gel tout autour de la surface de la cuvette en laissant suffisamment de liquide pour recouvrir complètement la cuvette.
- Laisser agir 15 minutes puis frotter et rincer.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Lire l'étiquette avant utilisation et suivre le mode d'emploi fourni.
- Tenir hors de la portée des enfants.
- Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, contacter immédiatement un centre anti-poison ou un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette du produit.
- Ne pas transvaser le produit dans un récipient sans étiquette et ne pas mélanger avec d'autres produits.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles, si facile, et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15 ou le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois.
- Stocker à température ambiante à l'abri du froid, du gel et de la chaleur.

6. Autre(s) information(s)

-